



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 27 octobre 2014

Il est 20h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance à la salle du Conseil communal.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, secrétaire, le Syndic F. Brun, la Municipalité, M. M. Milosavljevic, Huissier, M. G. Ferrari, répondant de proximité Sécurité Riviera ainsi que la représentante de la Presse.

Les membres suivants sont excusés : **Mmes C. Haefliger, A. Volet, MM. O. Bays, P. Braganza, D. Chappuis, J.-M. de Giorgi, F. Dufour, R. Genoud, J.-L. Klopfenstein, S. Liniger et J.-F. Tuberosi.**

Absent : **M. W. Marchionno.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

M. H. Hoose, Président, propose le rajout des points 3 bis : « Assermentation d'un nouveau membre du Conseil » et 7 bis : « interpellation de Mme M. Meier ».

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 8 septembre 2014**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3bis. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil**

M. H. Hoose, Président, lit le courriel du 12 octobre de **Mme M. Savoy**, annonçant sa démission du Conseil communal en raison de son prochain déménagement et procède à l'assermentation d'un nouveau Conseiller : **M. Robert Josseron** de

Corsier. Il lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi les autres membres.

4. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

M. H. Hoose, Président, a reçu deux invitations (une de la PROMOVE et une de la Fondation Les Eglantines) auxquelles il s'est excusé.

A l'issue de la séance de ce soir, les jetons de présence 2013-2014 pourront être retirés dans la salle de Château 2.

Le repas de fin d'année aura lieu le vendredi 14 novembre 2014 à la salle de Château 2. Les Conseillers peuvent encore s'inscrire jusqu'au 1^{er} novembre.

5. **Communications de la Municipalité**

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Vigne communale : la vendange de la vigne communale « Au Clos d'Oron » a eu lieu le samedi matin 18 octobre. Le raisin blanc était abondant et beau, le rouge a été épargné par la mouche Zuzukii.

Course du Conseil communal et du personnel communal : la traditionnelle course du Conseil communal et du Personnel a eu lieu le samedi 13 septembre dernier. La Municipalité remercie le bureau du Conseil communal qui a organisé cette sortie.

Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Nuit du Vin Cuit : remerciements à la Jeunesse du Pressoir pour l'organisation de la traditionnelle « Nuit du Vin Cuit » qui a eu lieu les 24 et 25 octobre 2014.

Réception des jeunes citoyens : cette réception (citoyens nés en 1996) est fixée au lundi 3 novembre 2014 à 19h00.

FSG Pro-Patria : les soirées de gym auront lieu les 21 et 22 novembre à la salle de Châtonneyre à Corseaux.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Aménagement du village : la séance de présentation à la population corsiéranne a eu lieu le lundi 29 septembre 2014, à la Grande salle. Elle s'est parfaitement déroulée ; de nombreuses questions ont été posées et des échos positifs sont parvenus à la Municipalité.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaires : Mmes Angela Scalfio, Carolina Di Rosa et Gabrielle Chappuis ont fêté leurs 90 ans, respectivement les 13, 26 et 29 septembre 2014.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Police – Parcage : suite à l'introduction du nouveau règlement sur le parcage à Corsier, le 1^{er} septembre dernier, quelques interventions sont parvenues au greffe municipal, notamment concernant les zones à macarons, la difficulté de trouver une place après 20h00 dans certaines zones, même lorsque la personne possède un macaron et le parcage dans le parking de la Planie. La Municipalité a décidé de ne pas apporter de modifications pour le moment. Cette remise en question se fera lorsqu'elle aura le recul suffisant.

Environnement – Philippe Bricod

Gestion des déchets : une information à la population, par le biais du Corsièran, sur le ramassage des déchets dès 2015 a été communiquée à la population. En effet, pour des raisons économiques et afin d'éviter que les camions ne tournent à vide suite à la diminution de la quantité d'ordures ménagères récoltées depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, la Municipalité a décidé de supprimer la tournée de ramassage du mardi à partir du 1^{er} janvier 2015.

A partir du 1^{er} janvier 2015, la tournée de ramassage des déchets verts qui a lieu chaque mercredi au village sera avancée au mardi.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Carrefour de La Chaux et aménagement routier « En l'Hautigny » : aujourd'hui se déroulent les marquages au sol jusqu'à mercredi, suivis par les travaux de finitions. Il y a bon espoir que ces deux chantiers soient terminés d'ici la fin de la semaine prochaine.

6. Préavis 10/2014 – « Arrêté d'imposition pour l'année 2015 »

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion. Aucune remarque n'étant formulée, il soumet le préavis 10/2014 au vote, soit :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat.

Le préavis no 10/2014 est accepté l'unanimité.

7. Réponse aux vœux de la Commission de gestion sur l'exercice 2013 – Présentation de Philippe Goletta sur les Marchés publics

En réponse à la demande de la Commission de gestion, **M. Ph. Goletta, Municipal**, présente divers documents qui résument et expliquent les différents types de Marchés publics qui existent, ainsi que la procédure complète allant de l'appel d'offre à l'adjudication des travaux.

Tous les avis d'appels d'offres sont publiés sur le site www.simap.ch et dans la FAO.

Il soulève les problèmes que peuvent rencontrer les propriétaires lorsqu'une entreprise fait recours en estimant avoir été mal notée par exemple. L'effet suspensif donné par la Justice fait perdre énormément de temps.

M. G. Volet demande si les offres sont demandées par corps de métier et si la commune n'est pas poussée à faire appel à des entreprises générales. **M. Ph. Goletta, Municipal**, confirme que les montants des Marchés publics sont demandés par CFC. Au vu de la complexité de la procédure, les propriétaires ont effectivement tendance à faire appel à des entreprises générales avec offre clé en main. Ces entreprises font aussi partie du marché.

M. G. Volet demande s'il est possible de saucissonner les chantiers. **M. Ph. Goletta, Municipal**, prend l'exemple d'un collecteur qui se situerait de Fenil aux Monts-de-Corsier : il est possible de saucissonner le collecteur en 3 tronçons mais ils ne doivent pas être exécutés la même année. Il ne s'agira pas du même crédit et il faudra un préavis pour chacun. La loi ne permet pas de saucissonner par couche, c'est-à-dire de donner le fond du collecteur à telle entreprise, le trottoir à une autre et le goudronnage encore à une autre.

Mme L. Khouri-Dagher demande si le Canton a le droit de saucissonner les travaux du futur hôpital de Rennaz. **M. Ph. Goletta, Municipal**, ne peut se prononcer pour ce qui est de la procédure dans le domaine des bâtiments.

Au nom de la Commission de Gestion, **M. M. Paquier** remercie M. Ph. Goletta et la Municipalité pour cette présentation et informe que la réponse convient tout à fait.

7bis. Interpellation de Mme M. Meier

M. H. Hoose, Président, rappelle que les interpellations, amendements ou autres, doivent lui parvenir quelques jours avant la séance et non le jour même. Il résume l'interpellation de **Mme M. Meier**, dont le texte complet est le suivant :

Interpellation concernant le prix du gaz

Un article paru en 2013 dans « Mieux Choisir » (revue de la Fédération Romande des Consommateurs) donne des informations sur le prix du gaz, plus précisément sur les grandes différences qui existent entre les communes. Ces informations sont le résultat d'une enquête menée par Monsieur Prix, qui avait constaté que les factures de gaz sont un casse-tête et que les frais d'entretien et de gestion du réseau sont cachés dans le prix.

Le prix du gaz est plus élevé en Suisse Romande qu'en Suisse Alémanique et, dans le Canton de Vaud, il est par exemple plus d'un quart plus élevé que la moyenne suisse. Une carte interactive sur le site de Monsieur Prix permet d'avoir des informations sur les communes. Or, nous y voyons qu'à Corsier, le prix du gaz est de 39.5% supérieur à la moyenne suisse.

Le prix du gaz n'est pas réglementé, mais les fournisseurs/distributeurs sont souvent en main publique et donc soumis au pouvoir politique. L'article se termine donc en disant que les citoyens peuvent faire appel à leurs élus pour pester contre des prix trop élevés.

Je propose que la Municipalité se renseigne à ce sujet, concerte d'autres communes et nous donne des informations premièrement concernant cette grande différence à Corsier et deuxièmement, sur ce qui peut être entrepris à ce sujet en groupant les efforts avec d'autres communes.

Merci d'avance !

Martine Meier

Plus de 5 personnes soutiennent cette interpellation. Le Président passe donc la parole à **Mme M. Meier** qui explique la raison du dépôt de celle-ci.

M. Ph. Goletta, Municipal, a récemment participé à une assemblée de Holdigaz et trouve cette question intéressante. Il va faire des recherches et essayer d'y répondre dans le plus bref délai.

L'interpellation est remise à la Municipalité qui préparera une réponse.

8. Divers et propositions individuelles

Motions / interpellations

M. D. Chollet propose d'inclure directement dans l'ordre du jour de chaque séance, un point « Motions / interpellations déposées ». **M. H. Hoose, Président**, prend note et trouve qu'il s'agit d'une excellente proposition.

Parking Chaplin

M. Ph. Dardenne signale qu'une voiture sans plaque est parquée sur le Parking Chaplin depuis plus de deux mois. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la Municipalité est au courant et que ce véhicule est de compétence de la Police Cantonale.

Compost

M. B. Savoy demande si une estimation des propriétaires qui ne mettent pas à disposition de compost pour leurs locataires est connue de la Municipalité et si la commune envisage des mesures d'encouragements à la pratique du compost sous forme d'animations, de conférences, etc. Il demande encore si l'on peut imaginer une

rétribution ou reconnaissance aux propriétaires qui mettent d'ores et déjà une solution à disposition. **M. F. Brun, Syndic**, trouve l'idée intéressante, mais rappelle qu'il s'agit du domaine privé. On ne peut pas forcer le propriétaire à créer son propre système de compostage. Aux Monts-de-Corsier, il n'y a pas de ramassage car la Municipalité a voulu favoriser le compostage privé. Pour l'instant, il y a d'autres problèmes à résoudre avant la qualité du compost, par exemple le tri du PET dans les Ecopoints qui laisse à désirer.

Parcage au village

Au départ, **Mme C. Haller** pensait que les macarons seraient autorisés sur le Parking Chaplin 24 heures sur 24. Elle demande de tenir compte de la demande d'ouvrir une zone aux macarons sur ce parking lors de la prochaine étude municipale. **Mme Th. Volet, Municipale**, précise qu'il n'a jamais été question d'ouvrir le Parking Chaplin aux macarons. Toutefois, ce parking est libre de 20h00 à 07h00. **M. F. Brun, Syndic**, rappelle que cela ne fait même pas deux mois que le règlement est entré en vigueur. Il y aura de toute façon des corrections à apporter mais c'est encore trop tôt pour effectuer des changements.

Mme A. Rouge demande si le système d'horodateur personnel de type allPark ne pourrait être utilisé au Parking Chaplin. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, pense que la surface de parcage de Corsier est trop petite pour ce genre d'appareil, mais il va se renseigner.

M. D. Chollet mentionne le problème de parcage dans la cour des collèges qui est maintenant interdit sauf pour les véhicules d'entreprises titulaires d'une autorisation de parcage. Il a téléphoné à Police Riviera qui lui a dit que le tarif pour pouvoir se parquer de 17h00 à 07h00 le matin s'élève à CHF 300.00 par mois. Il demande des explications et souhaite que les sociétés de gym, de chant, etc. puissent se parquer le soir lors des entraînements et répétitions dans les salles des écoles. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, rappelle que les éléments se mettent en place. La question du parcage dans la cour pour les sociétés ainsi que l'analyse concernant le parking des enseignants itinérants sont en cours. La Municipalité est consciente du problème des macarons et des sociétés. **Mme Th. Volet, Municipale**, informe que le tarif pour parquer dans la cour (véhicules d'entreprises) est de CHF 100.00 par mois et non de CHF 300.00. Elle rappelle que la Planie est libre à partir de 20h00 et que les personnes qui se rendent à la gym peuvent faire quelques mètres à pied.

M. M. Paquier, qui est à l'origine de la motion pour le parcage à Corsier, remercie pour ce qui a été fait et constate qu'il y a davantage de places de parc pour les Corsiérans. Par contre, il n'avait pas demandé que la Planie soit payante et que le parcage dans la cour des collèges soit supprimé. Il rappelle aux Conseillers qu'ils peuvent apporter leur proposition afin de modifier le règlement sur le stationnement qui est communal. **Mme Th. Volet, Municipale**, demande tout de même de laisser un délai à la Municipalité pour qu'elle ait le recul nécessaire avant d'entreprendre des modifications. **Mme L. Khouri-Dagher** donne l'exemple de la cour des collèges de Montreux où un nombre limité de places est réservé aux sociétés locales et d'autres sont libres à partir de 17h00.

Déchèterie de Praz-Libon

Mme M. Meier demande si une entreprise qui taille la haie d'un privé doit se rendre avec le propriétaire à la déchèterie et quels horaires doivent être respectés (privés ou entreprises). **M. Ph. Bricod, Municipal**, informe que le propriétaire, muni de sa carte, doit accompagner l'entreprise et respecter les horaires des privés. L'année prochaine, les horaires seront identiques pour tous.

M. A. Goy demande qui a décidé des tarifs au m³ pour les jardiniers. Ceux-ci sont élevés et irréalistes. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il n'y a pas de balance à Praz-Libon. La SATOM a fixé les tarifs en pensant que les personnes sur place sauraient juger la situation. Il confirme que l'estimation actuelle n'est pas correcte et qu'elle sera corrigée.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, remercie les Conseillers pour le déroulement de la séance. Elle est levée à 21h40.

Au nom du Conseil communal

Le Président

H. Hoose



La Secrétaire

M. Décosterd